

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°13 du 1^{er} avril 2011

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°13

DÉCISION N° 0-5394-2011/DEF/EMM/STN
portant changement de position du patrouilleur type P400 « L'Audacieuse ».

Du 4 mars 2011

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « soutiens navals »*.

DÉCISION N° 0-5394-2011/DEF/EMM/STN portant changement de position du patrouilleur type P400 « L'Audacieuse ».

Du 4 mars 2011

NOR D E F B 1 1 5 0 3 6 6 S

Références :

- a) Arrêté n° 52 du 7 mars 2001 (BOC, p. 2772. ; BOEM 570-0.1) modifié.
- b) Instruction n° 0-62862-2007/DEF/EMM/STN du 16 octobre 2007 (n.i. BO).
- c) Directive n° 0-16082-2010/DEF/EMM/PLANIF/-- du 31 mars 2010 (n.i. BO).
- d) Décision n° 0-25142-2010/DEF/EMM/STN du 5 juillet 2010 (BOC N° 31 du 30 juillet 2010, texte 14. ; BOEM 570-0.2.6).
- e) Message NMR 6029 -- 2503 – TEXTE/EMO/2002964 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.6

Référence de publication : BOC N°13 du 1^{er} avril 2011, texte 13.

Le patrouilleur type P400 *L'Audacieuse* est placé « en réserve » le 7 février 2011.

Les différentes opérations de désarmement prévues dans cette situation (référence b) seront menées sous l'autorité de l'amiral commandant la force d'action navale (ALFAN).

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Hubert SCIORELLA.